

Mémemorandum

« Traduire les Objectifs du Millénaire pour le Développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté »

À l'occasion des journées mondiales de la femme rurale, de l'alimentation et de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, 15-16-17 octobre 2009



Le monde entier commémore chaque année la journée mondiale de la femme rurale - le 15 octobre, la journée mondiale de l'alimentation - le 16 octobre, et le 17 octobre, la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Ces trois journées proclamées par les Nations Unies rappellent le combat quotidien des plus démunis de la Planète et celui de la femme rurale, la réalité de la faim dans le monde, les engagements internationaux autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et précisément le premier objectif à savoir, réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2015. Ces trois journées sont liées car *plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté extrême, dont trois quarts vivent en milieu rural et 70 % des pauvres des zones rurales sont des femmes qui tirent l'essentiel de leur subsistance de l'agriculture*. Chaque année, la situation de dizaines (entre 50-90) de millions de personnes de plus se détériore.



Pourtant la pauvreté n'est pas une fatalité et peut être éradiquée.



Le Collectif international pour la campagne « Traduire les Objectifs du millénaire pour le développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté » saisit l'occasion des journées mondiales de la femme rurale, de l'alimentation et la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté pour :



- Appeler l'ensemble des acteurs qui partagent cette vision à soutenir la légalisation de la lutte contre la pauvreté, d'abord comme une loi-type, loi d'orientation issue d'un processus participatif et fédérateur (à l'instar de la loi-type sur les IST/VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre et la loi sur la santé de la reproduction), puis en une loi nationale dans les pays où le besoin est réel et selon les spécificités nationales.

Traduire les OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté signifie:



1. Reconnaître et proclamer la pauvreté extrême comme une violation massive des droits fondamentaux des personnes.
2. Assurer et promouvoir un développement humain minimum garanti à chaque personne (DHMG)
3. Soutenir et accompagner les initiatives nationales portées par les organisations de la société civile, les parlementaires, les gouvernements, les communautés, et les acteurs privés.
4. Respecter et financer la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les conventions y relatives (Déclaration de Paris, les engagements sur le financement du développement).
5. Encourager et financer la lutte contre les inégalités basées sur le genre dans le respect des droits humains.
6. Inciter et contraindre les décideurs et acteurs à respecter les engagements pris aux niveaux national ou international à tenir compte du facteur humain.
7. Reconnaître et respecter le caractère contraignant du pacte des nations unies sur les droits économiques et socio-culturels des peuples, celui de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).
8. Combattre et punir les systèmes et mécanismes qui construisent et perpétuent la pauvreté
9. Installer et soutenir les organes de veille citoyenne au niveau national, régional et international pour la mise en œuvre efficace de la loi anti-pauvreté une fois adoptée.

Le collectif international pour la campagne OMD/LRP demande :

- aux gouvernements et aux parlements nationaux;
- aux Nations Unies et à ses agences (PNUD, UNFPA, OMS, UNESCO, UNICEF, ONUSIDA, OIT, UN-Habitat, PNUE, FAO, FIDA, UNIFEM, UNECA), ainsi qu'à toutes les institutions multilatérales et financières (Banque mondiale, FMI, BAD, etc.);
- aux institutions internationales, régionales et sous-régionales - Union Africaine, l'OIF, UE, CEDEAO, COMESA, CEMAC, IGAD, CEN-SAD, SADC, EAC, CEEAC, CEPGL, UEMOA, etc.);

- aux institutions parlementaires internationales (UIP, PAP, PE, APF, FAAPPD, AWEPA, EALA, le parlement de la CEDEAO, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, etc.);
- aux entreprises privées nationales et internationales engagées pour la responsabilité sociale;
- aux communautés, aux jeunes actifs, aux femmes et à tous les mouvements sociaux au Nord comme au Sud;

de soutenir la campagne portée par le Collectif international afin de « Traduire les OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté » et de s'impliquer concrètement.

Le collectif international invite

- les organisations de la société civile d'Afrique, d'Europe, d'Amériques, d'Asie, d'Australie à se joindre à cette campagne dès maintenant afin qu'à partir de 2010 et avant 2015, les pays puissent se doter d'une loi nationale pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Porte-paroles de la campagne :

- Pour les mouvements féminins en Afrique : Femme Africa Solidarité infodk@fasngo.org
- En Afrique de l'Ouest et centrale : REPAOC guy@repaoc.org
- En Afrique du Nord : ATM atm@email.ati.tn
- Dans la région des Grands Lacs : COCAFEM cocafemgl1@yahoo.fr
- Dans le monde : CIVICUS Henri.Valot@civicus.org

Coordination de la campagne :

- Aurélien Atidéglà (Bénin) acaurelien@hotmail.com
- Ginette Karirekinyana (Canada) info@aceci.org